

DECISION N° 2023-32

**Maison pour Tous Clodion rue Puyvalador -  
Remplacement de l'installation de chauffage  
ventilation climatisation - Avenant n° 1**

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

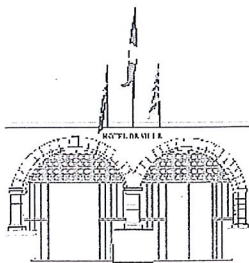
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat ;

Considérant que par décision du Maire en date du 21 juin 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique, concernant la Maîtrise d'œuvre relative au remplacement de l'installation de chauffage – ventilation – climatisation à la Maison pour Tous Clodion rue de Puyvalador 66000 Perpignan , a été conclu avec la société BATIFLUIDES, 7 Avenue du Général Leclerc, 66000 Montpellier, pour un forfait de rémunération de 17 000 € HT, basé sur un taux de rémunération de 9,4 % du montant prévisionnel des travaux fixé à 180 000 € HT.

Considérant que conformément aux articles L 2432-1, L 2432-2 et R.2432-2 à R.2432-7 du Code de la Commande Publique, le contrat de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant tel que prévu à l'article 7.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le cout prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération.

Considérant que le taux de rémunération du Maître d'œuvre est maintenu à 9,4 % du montant des travaux arrêté à 180 00 €, soit un montant de 17 000 € HT,



## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure, selon les termes de l'article R 2194.1 du Code de la Commande Publique, un avenant 1 au n° 202200014600 avec la société BATIFLUIDES, 7 avenue du Général Leclerc 66000 Perpignan, afin d'une part de fixer le cout prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à 180 000 € HT et d'autre part de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 17 000 € HT.

### **ARTICLE 2 :**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant au marché précité du marché restent applicables.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

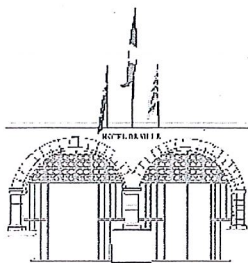
Fait à Perpignan, le **16 JAN. 2023**

ID Télétransmission : **066-216401369-20230116-165284-AU-J-1**

Accusé reçu le : **16 JAN. 2023**

Affiché le : **16 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





**PERPIGNAN**  
**LA RAYONNANTE**

**Direction de la Maintenance  
Du Patrimoine Bâti**

**AVENANT N°1 AU LOT 1 DU MAPA N° 202200014600 (marché 3656)**

**Maison pour Tous Clodion rue Puyvalador – Remplacement de l'installation de  
chauffage ventilation climatisation**

ENTRE :

La Ville de PERPIGNAN représentée par son Maire, Monsieur Louis ALIOT, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal de Perpignan, en date du 3 juillet 2020 ou son représentant, Monsieur François DUSSAUBAT, en vertu d'un arrêté du Maire de subdélégation de signature en date du 28 juin 2021 et habilité à la signature du présent avenant n°1,

D'UNE PART,

ET

La Société BATIFLUIDES, 7 avenue du Général Leclerc 66000 Perpignan

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Par décision du Maire en date du 21 juin 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique et relatif à la Maîtrise d'Œuvre pour le remplacement de l'installation de chauffage – ventilation – climatisation Maison pour tous CLODION Rue de Puyvalador a été conclu avec la société BATIFLUIDES, 7 avenue du Général Leclerc 66000 Perpignan,

Pour un montant de 17 000 € HT. Basé sur un taux de rémunération de 9,4 % du montant prévisionnel des travaux s'élevant à 180 000 € H.T.

Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du Maître d'Œuvre.

Conformément à l'article 30 III du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, le contrat de Maîtrise d'Œuvre doit faire l'objet d'un avenant tel que prévu à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre.

Après mise au point définitive du programme, le montant prévisionnel sur lequel s'engage le Maître d'Œuvre est inchangé et s'élève à 180 000 € H.T.

Conformément aux articles 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et 4 de l'Acte d'Engagement, le montant des honoraires est inchangé et s'élève à 17 000 € H.T. soit 9,4 % du montant de travaux arrêté à 180 000,00 € H.T.

### Article 1<sup>er</sup>

De conclure un avenant n°1 au marché n° 202200014600 avec la société BATIFLUIDES afin de fixer le montant du contrat qui est donc porté à 17 000,00 € H.T. sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part, suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part, par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

### Article 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Perpignan le, **16 JAN. 2023**

Pour la société BATIFLUIDES,

### **SARL BATIFLUIDES**

7 Avenue Général Lederc  
66000 PERPIGNAN

Tél. : 09 51 16 34 31 - mail : [contact@batifluides.fr](mailto:contact@batifluides.fr)

SIRET : 503 699 076 00017 - APE 7112B

[www.batifluides.fr](http://www.batifluides.fr)



Pour le Maire,  
Par subdélégation  
l'Adjoint

**François DUSSAUBAT**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230116-165284-AU-J-J

Accusé reçu le : 16 JAN. 2023